

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Convoqué le 20 novembre 2024, le Conseil Municipal de Chaspuzac s'est réuni en Mairie, lundi 25 novembre 2024 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice CHAMAYOU.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : Mrs MIGNE J., ROCHER P., CHABIDON D., CHAMAYOU P., FOURY D., GARRABOS F., JASKIC E., MICHEL A., Mmes VIDAL F., MARTEL D., ROY S., BRUNETON M., VEROT V., BONCOMPAIN C.

Absents : Mr ARNAUD A.,

Secrétaire de séance : Mme VIDAL Florence est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte

1- ELECTION DU MAIRE

Suite aux élections partielles complémentaires du 17 novembre dernier et l'élection de Monsieur Edis JASKIC en tant que 15^{ème} conseiller municipal, il convient de procéder à l'élection du Maire. Monsieur Patrice CHAMAYOU, seul candidat, a été élu à l'unanimité des voix.

2- DETERMINATION DU NOMBRE ET ELECTION DE ADJOINTS

En application des articles L 2122-2 du Code Général des Collectivités Locales, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 4 adjoints au maximum. Il est proposé de fixer à 3 le nombre d'adjoints au Maire.

Il convient ensuite de procéder à leur élection. Ont été élus à l'unanimité des voix Florence VIDAL, Philippe ROCHER et David FOURY, respectivement 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} adjoint.

3-DESIGNATION DES DELEGUES

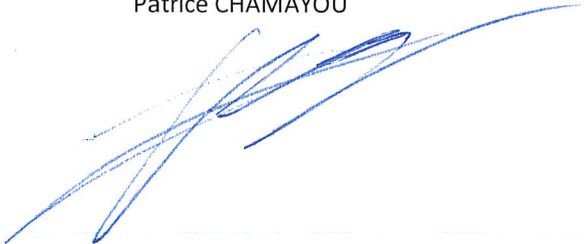
Le conseil municipal a procédé à la désignation des délégués dans les différentes commissions à savoir le SIVOM de Loudes, le Syndicat Départemental d'Electrification, la SPL du Velay, la commission d'appel d'offres, la commission MAPA, le conseiller de défense et la commission sociale.

4-DELEGATION ATTRIBUTION AU MAIRE

Dans un souci de favoriser la bonne administration de la collectivité, le conseil municipal donne délégation au Maire de certaines attributions.

Procès-verbal approuvé par les membres présents le 25 novembre 2024

LE MAIRE,
Patrice CHAMAYOU



LA SECRETAIRE DE SEANCE
Florence VIDAL

